

Vue n°1 : Extrait du photomontage - présentation des éoliennes masquées - 60°

66

Photomontage - Angle de vue de 60°



Commentaire

Ce photomontage illustre l'implantation des éoliennes du Parc Eolien de l'Herbissonne II masquées par la haie accompagnant la route. Compte tenu de l'éloignement du point de vue les éoliennes sont moins imposantes que celles au premier plan.

Vue n°2 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : Proximité de l'A26 depuis le sud

Orientation : Nord-ouest

Distance à l'éolienne la plus proche : 5,2 km

Date de prise de vue : Juin 2020

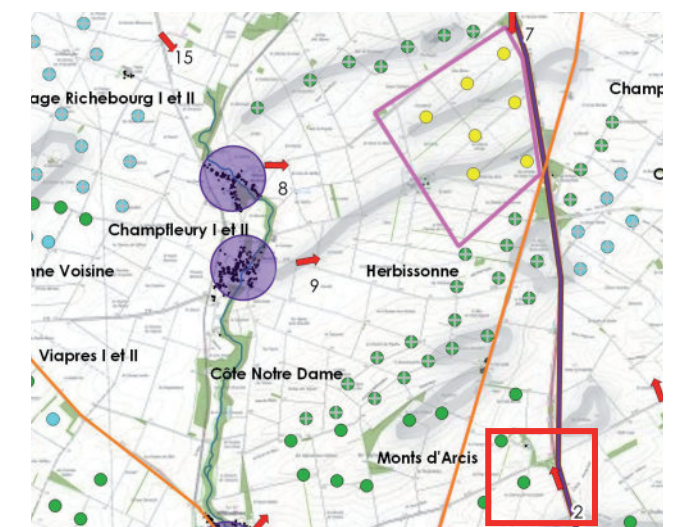
67

Etat initial - Angle de vue de 80°



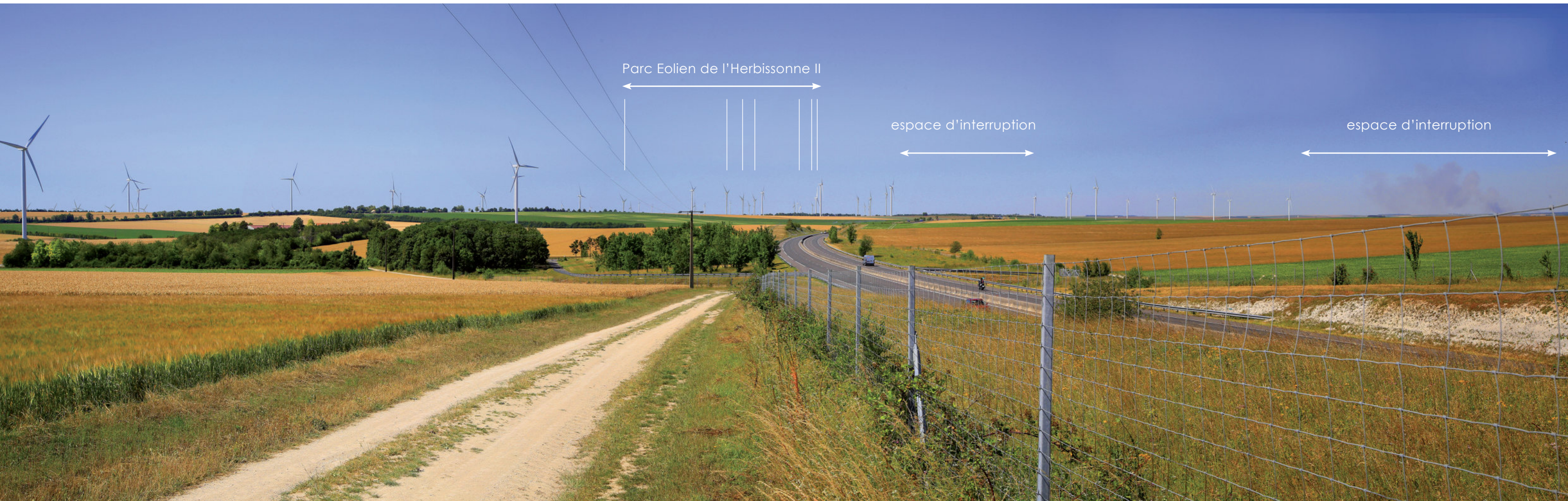
Commentaire

Cette vue est représentative des perceptions depuis l'autoroute. L'éolien est fortement présent ici et occupe une grande partie de la ligne d'horizon. Deux espaces d'interruption participent à l'équilibre de la vue et aident le visiteur à distinguer les groupements d'éoliennes. Quelques boisements rythment l'espace agricole à l'ouest de l'autoroute et permettent de donner des effets de profondeur.



Vue n°2 : Photomontage

Photomontage - Angle de vue de 80°



Commentaire

Depuis ce point de vue à proximité de l'autoroute, le Parc Eolien s'intègre en arrière-plan dans un groupement d'éoliennes existant. Il densifie ainsi la présence de l'éolien entre deux boisements au niveau de la ligne d'horizon ce qui marquera le paysage. L'espace d'interruption garant de la lisibilité des parcs est maintenu.

Vue n°2 : Extrait du photomontage - 60°

Photomontage - Angle de vue de 60°



Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°3 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : D137 (entre Dosnon et la D677)

Orientation : Nord-ouest

Distance à l'éolienne la plus proche : 4,4 km

Date de prise de vue : Juin 2020

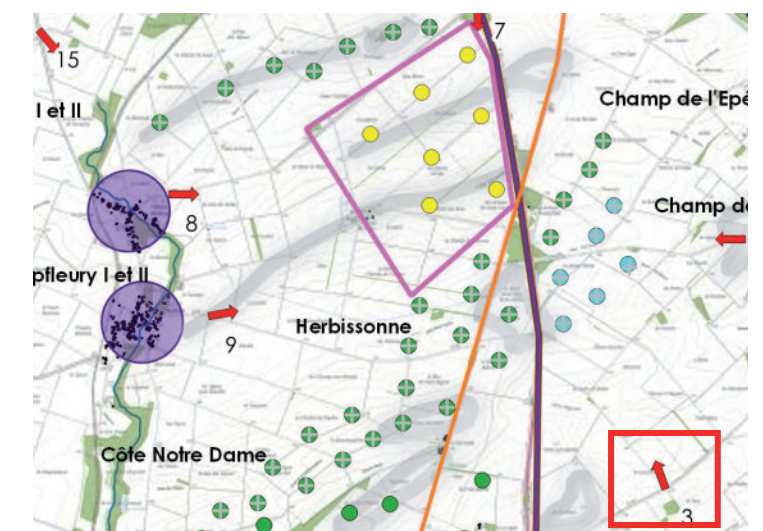
70

Etat initial - Angle de vue de 85°



Commentaire

Cette vue depuis une petite route représente les paysages de plaine agricole où le relief crée de légères ondulations. Il s'agit d'une perception du paysage du quotidien qu'ont les habitants du territoire. L'éolien est omniprésent, la quasi-totalité de la ligne d'horizon est occupée par des éoliennes. Les éoliennes de taille différentes donnent une certaine profondeur à ce paysage quasiment dépourvu de boisements.





Commentaire

Le projet de Parc Eolien de l'Herbissonne densifie le groupement éolien à l'arrière-plan. L'implantation reste cohérente avec les parcs éoliens existants. Compte tenu de la distance de ce point de vue, les éoliennes restent relativement discrètes.

Vue n°3 : Extrait du photomontage - 60°

Photomontage - Angle de vue de 60°



Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°4 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : D98 (entre Trouans et la D677)

Orientation : Ouest

Distance à l'éolienne la plus proche : 3,2 km

Date de prise de vue : Juin 2020

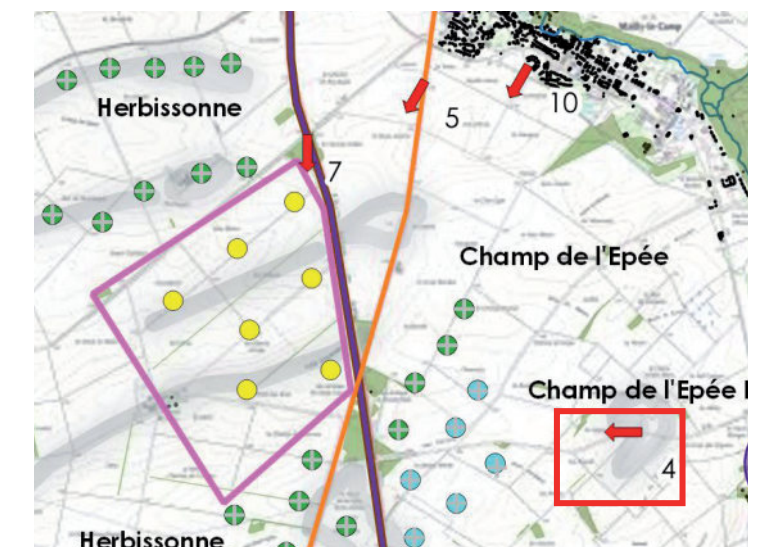
73

Etat initial - Angle de vue de 90°



Commentaire

Depuis la D98, le paysage agricole est animé par quelques boisements. Les infrastructures (route, chemins agricoles) créent une organisation géométrique de l'espace. Il s'agit ici d'une perception du paysage du quotidien qu'ont les habitants du territoire. L'éolien est omniprésent à l'horizon. Les alignements des éoliennes donnent une certaine profondeur. La perception de l'éolien est diversifiée au sein de ce panorama : groupement densifié à gauche, aspect aéré à droite.





Commentaire

Les éoliennes densifient l'éolien à la ligne d'horizon dans un secteur qui paraissait auparavant assez aéré. Les alignements sont ainsi moins lisibles. Cependant, le parc éolien s'inscrit à l'arrière-plan de l'existant.

Vue n°4 : Extrait du photomontage - 60°

Photomontage - Angle de vue de 60°



Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°5 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : D677 au sud de Mailly-le-Camp

Orientation : Sud-ouest

Distance à l'éolienne la plus proche : 1,8 km

Date de prise de vue : Juin 2020

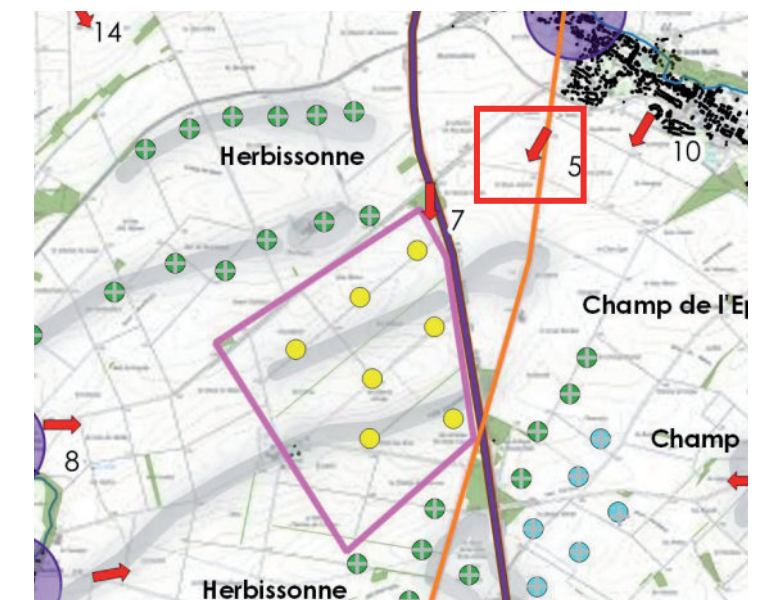
76

Etat initial - Angle de vue de 100°



Commentaire

La D677 est un axe routier très fréquenté accompagné par un alignement d'arbres qui crée des fenêtres sur le paysage. Un large espace de respiration permet de bien distinguer les deux groupements d'éoliennes présents : Champ de l'Epée I et II à gauche de la route et Herbissonne à droite de l'image. Au loin, le cordon boisé le long de l'A26 anime la ligne d'horizon.





Commentaire

Le Parc Eolien de l'Herbissonne II s'inscrit dans l'espace de respiration entre les deux groupements d'éoliennes existants. Les distances entre les parcs sont cependant suffisants pour garantir la lisibilité des parcs. Le Parc Eolien de l'Herbissonne II respecte une implantation en lignes cohérente avec le Parc Eolien de l'Herbissonne.

Vue n°5 : Extrait du photomontage - 60°

Photomontage - Angle de vue de 60°



Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°7 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : Pont au-dessus de l'A26

Orientation : Sud

Distance à l'éolienne la plus proche : 700 m

Date de prise de vue : Juin 2020

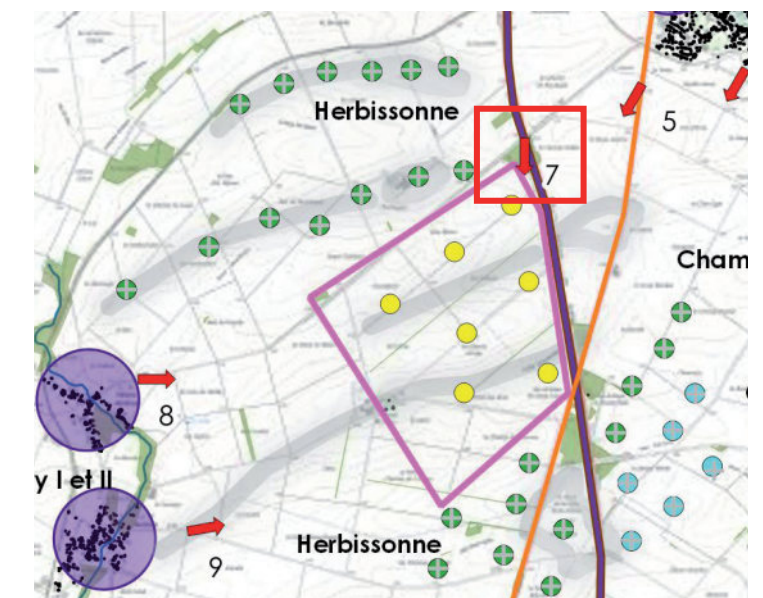
79

Etat initial - Angle de vue de 80°



Commentaire

L'A26 à proximité de la zone d'implantation du Parc Eolien de l'Herbissonne II est accompagnée par des boisements de feuillus relativement denses. Elle est en déblais ce qui permet d'éviter les vues rapprochés sur le paysage environnant. Depuis ce point de vue, ces boisements soulignent la perspective de la D198 vers Villiers-Herbisse. Malgré la proximité du Parc Eolien de l'Herbissonne, l'éolien n'est pas prédominant dans cette vue. Une seule éolienne est visible.





Commentaire

La vue est rapprochée sur le Parc Eolien de l'Herbissonne II. Malgré la proximité, les éoliennes ne sont que partiellement visibles car les boisements créent des effets de masque. Leur impact est ainsi atténué.

Vue n°7 : Extrait du photomontage - 60°

Photomontage - Angle de vue de 60°



Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°8 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : Sortie de village de Villiers-Herbisse

Orientation : Est

Distance à l'éolienne la plus proche : 2,6 km

Date de prise de vue : Juin 2020

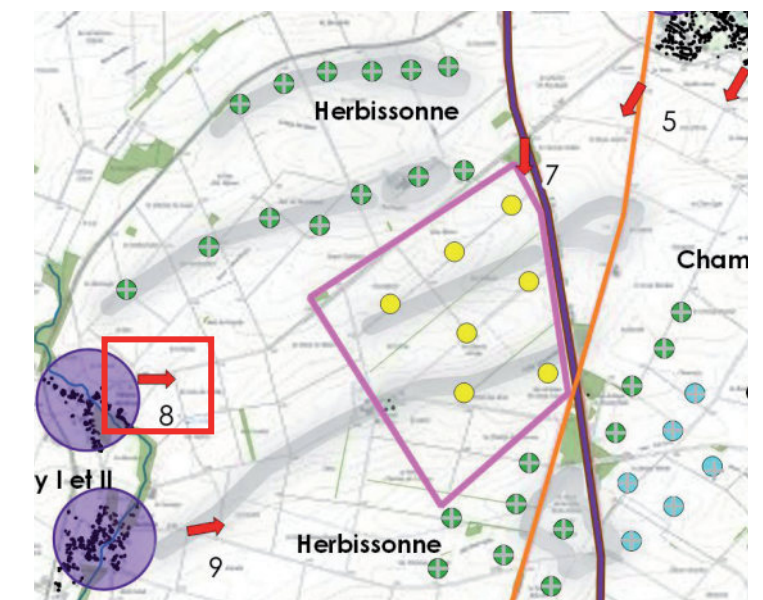
82

Etat initial - Angle de vue de 110°

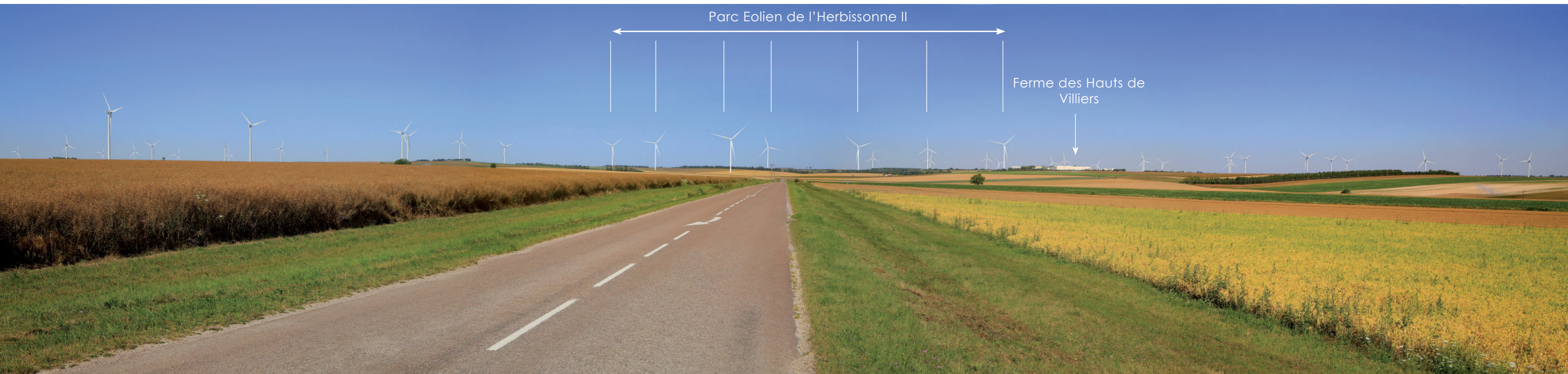


Commentaire

Ce panorama à la sortie du village de Villiers-Herbisse met en valeur un paysage agricole avec peu de relief ou l'éolien est présent en deux groupements avec un espace d'interruption au centre de l'image. Cet espace d'interruption rythme la perception et permet de créer un cadre autour de la route. A gauche de la route : Parcs Eoliens de l'Herbissonne et de la Côte Noire, à droite de la route : Parcs Eoliens de l'Herbissonne, de la Côte Notre Dame, du Champ de l'Epée. La Ferme des Hauts de Villiers attire le regard à cause de la forme géométrique des bâtiments de couleur claire.



Photomontage - Angle de vue de 110°



Commentaire

Le Parc Eolien de l'Herbissonne II occupe l'espace d'interruption décrit précédemment. Il contribue ainsi à la création d'un horizon marqué par l'éolien de manière continue. Quelques petits espaces entre les lignes d'éoliennes rythment ce groupement d'éoliennes, mais ne suffisent pas pour créer une lisibilité des différents parcs éoliens. Cette vue fait l'objet d'un « effet de barrière » ou d'une saturation visuelle, surtout par rapport à l'éolienne la plus rapprochée au centre.

Vue n°8 : Extrait du photomontage - 60°

Photomontage - Angle de vue de 60°



Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°9 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : D98 à la sortie du village d'Herbisse

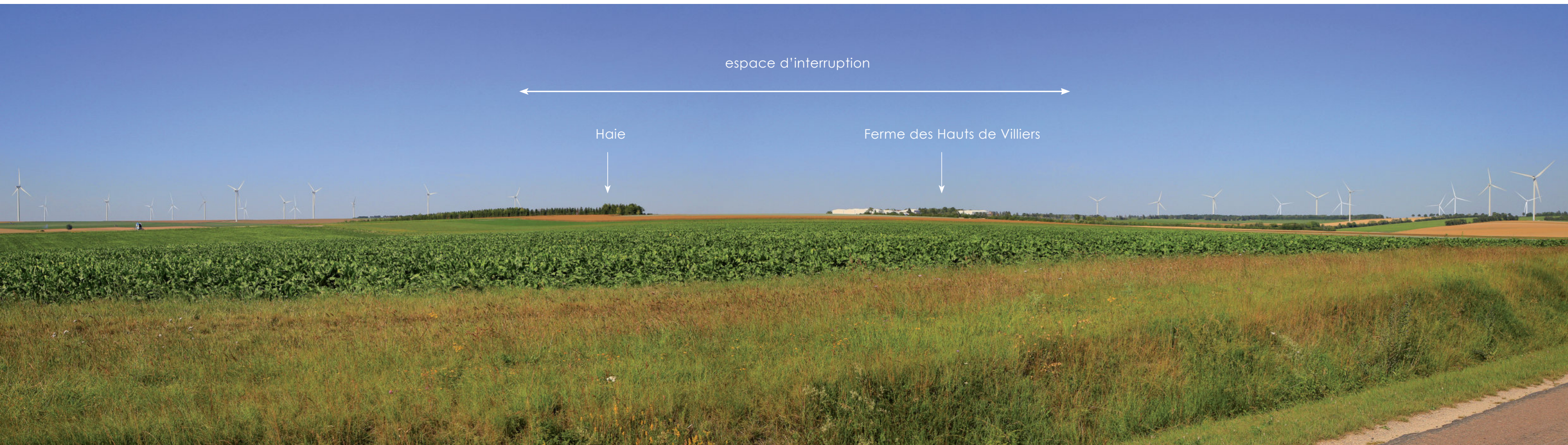
Orientation : Est

Distance à l'éolienne la plus proche : 3,1 km

Date de prise de vue : Juin 2020

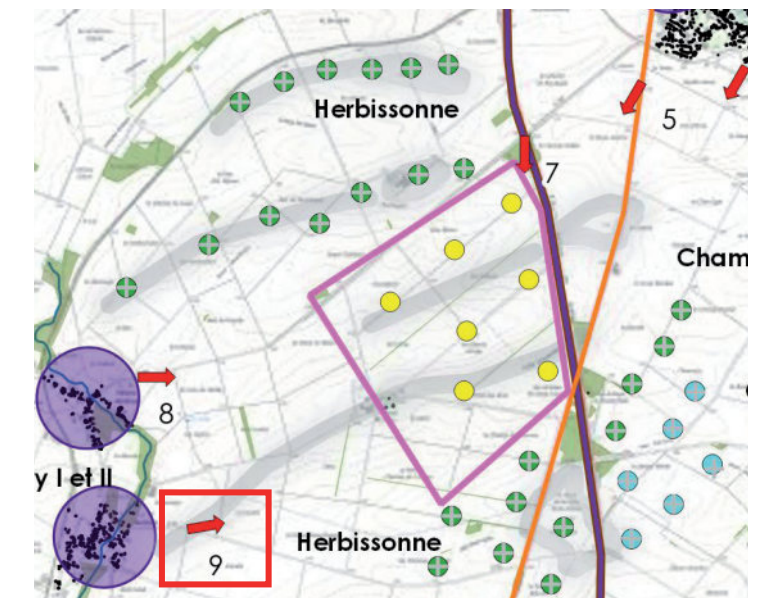
85

Etat initial - Angle de vue de 80°



Commentaire

Cette vue depuis la D98 en sortant du village d'Herbisse est similaire à celle présentée précédemment (vue n°8). Les deux groupements d'éoliennes sont bien visibles à l'horizon grâce à un espace d'interruption central. Une haie ponctue la ligne d'horizon.



Photomontage - Angle de vue de 80°



Commentaire

Les éoliennes du Parc Eolien de l'Herbissonne s'implantent au sein de l'espace d'interruption. L'organisation du parc est ici bien lisible. Les alignements créent des effets de perspective. Les interdistances entre les lignes sont suffisamment grandes pour rythmer la lecture. Ainsi, l'effet de saturation est légèrement moins perceptible que sur la vue n°8. Cependant, l'ensemble de la ligne d'horizon est marqué par l'éolien ce qui crée un « effet de barrière ». Cet effet est légèrement atténué par l'aspect aéré du parc.

Vue n°9 : Extrait du photomontage - 60°

Photomontage - Angle de vue de 60°



Parc Eolien de l'Herbissonne II

Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°10 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : Habitations de Mailly-le-Camp

Orientation : Sud-ouest

Distance à l'éolienne la plus proche : 2,7 km

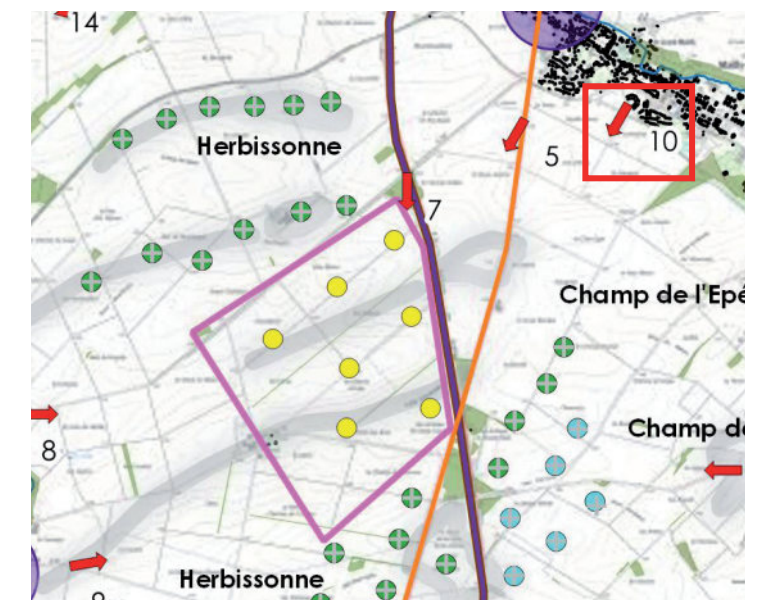
Date de prise de vue : Juin 2020

Etat initial - Angle de vue de 100°

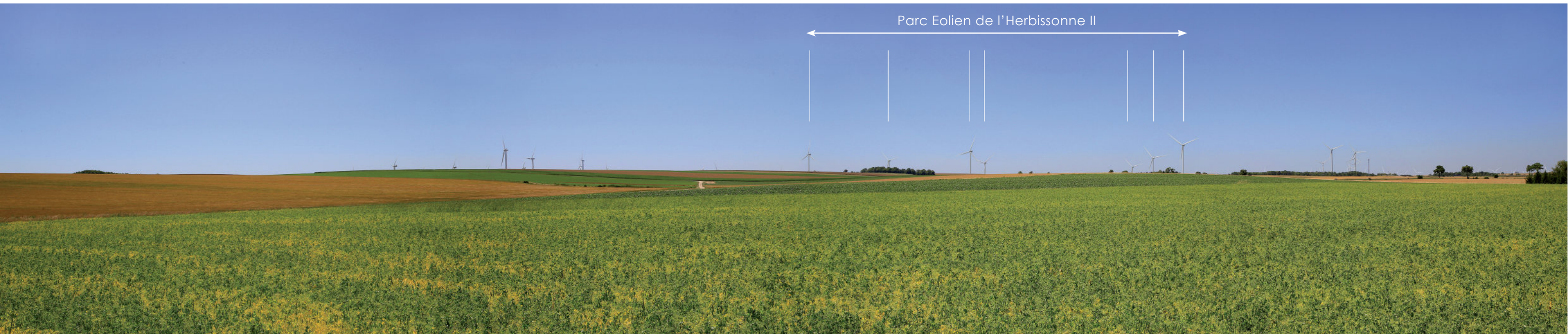


Commentaire

Cette vue depuis Mailly-le-Camp met en valeur le paysage agricole à faibles ondulations. Quelques boisements ponctuent la ligne d'horizon. L'éolien est présent en arrière-plan, mais sans dominer la vue. Des espaces de respiration suffisants sont présents entre les groupements.



Photomontage - Angle de vue de 100°



Commentaire

Le Parc Eolien de l'Herbissonne II s'inscrit dans l'espace de respiration entre le groupement des Parc Eoliens du Champ de l'Epée et de l'Herbissonne/Côte Noire. Le parc éolien est bien lisible grâce aux espacements entre les lignes. Le recul par rapport au point de vue et les espacements entre les parcs éoliens permettent de limiter l'effet de saturation.

Vue n°10 : Extrait du photomontage - 60°

90

Photomontage - Angle de vue de 60°



Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°12 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : Espace agricole à l'est de Trouans

Orientation : Sud-ouest

Distance à l'éolienne la plus proche : 5,4 km

Date de prise de vue : Juin 2020

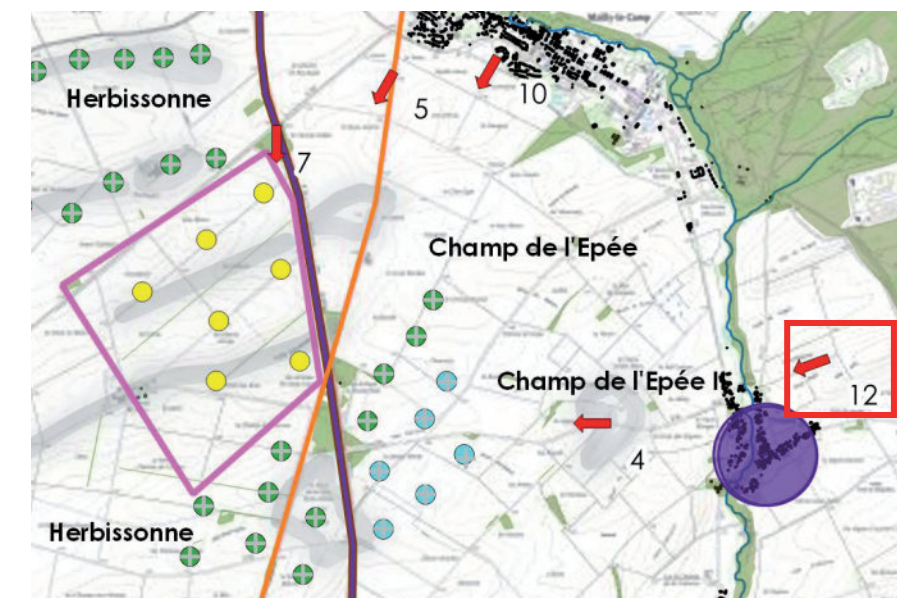
91

Etat initial - Angle de vue de 75°



Commentaire

Cette vue est animée par la vallée de la Lhuîtrelle qui structure le paysage agricole. Le cordon boisé situé dans un creux du relief permet de garantir un recul du paysage marqué par l'éolien à l'arrière-plan (Parcs Eoliens du Champ de l'Epée I et II, de la Côte Notre Dame, de l'Herbissonne, de la Côte Noire). En effet, la ligne d'horizon est occupée entièrement par les éoliennes dont certains alignements créent un effet de profondeur.





Commentaire

Le Parc Eolien de l'Herbissonne II renforce la présence des éoliennes dans ce paysage. Il complète les lignes d'éoliennes en s'incrinant à proximité des éoliennes du Parc Eolien du Champ de l'Epée I et II. L'ambiance globale du panorama ne change pas car les éoliennes sont situées à l'arrière-plan.

Vue n°12 : Extrait du photomontage - 60°

Photomontage - Angle de vue de 60°



Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°13 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : D677 au nord de Mailly-le-Camp

Orientation : Sud

Distance à l'éolienne la plus proche : 5,1 km

Date de prise de vue : Octobre 2015

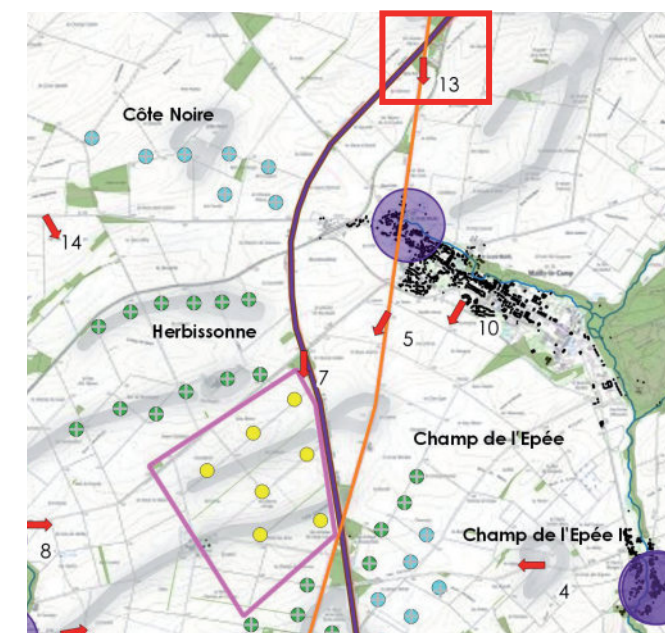
94

Etat initial - Angle de vue de 60°



Commentaire

Au nord de Mailly-le-Camp la D677 est accompagnée par un alignement d'arbres et des haies relativement denses. Les éoliennes (Parc Eolien du Champ de l'Épée I et II) sont visibles au loin, mais ne dominent pas la vue. Elles animent les fenêtres paysagères entre les boisements.



Photomontage - Angle de vue de 60°



Parc Eolien de l'Herbissonne II

Commentaire

Une seule éolienne du Parc Eolien de l'Herbissonne est partiellement visible depuis ce point de vue. Elle s'intègre discrètement à l'arrière-plan.

Vue n°12 : Extrait du photomontage - 60°

Photomontage - Angle de vue de 60°



Parc Eolien de l'Herbissonne II

Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°12 : Extrait du photomontage - présentation des éoliennes masquées - 60°

97

Photomontage - Angle de vue de 60°



Commentaire

Ce photomontage présente les éoliennes masquées du Parc Eolien de l'Herbissonne en vert ce qui permet de se rendre compte de l'étendue de ce parc éolien depuis ce point de vue.

Vue n°14 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : D677 au nord de Mailly-le-Camp

Orientation : Sud

Distance à l'éolienne la plus proche : 4,1 km

Date de prise de vue : Octobre 2015

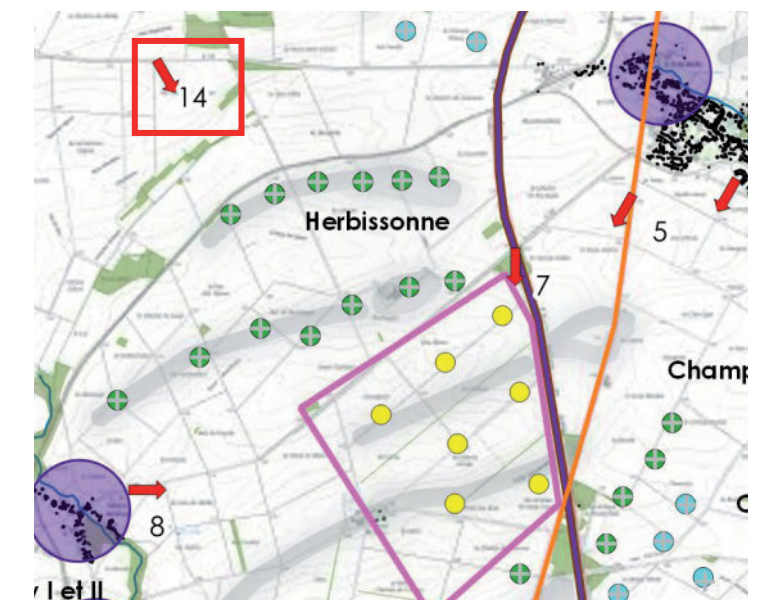
98

Etat initial - Angle de vue de 85°



Commentaire

Depuis cette route départementale, les deux lignes du Parc Eolien de l'Herbissonne sont bien visibles grâce à leur proximité. Le paysage agricole est ponctué par quelques boisements, mais reste relativement homogène. L'éolien à l'arrière-plan est relativement dense. Un seul espace d'interruption de l'arrière-plan éolien est présent à gauche de l'image (entre le Parc Eolien de la Côte Noire et le Parc Eolien de l'Herbissonne).





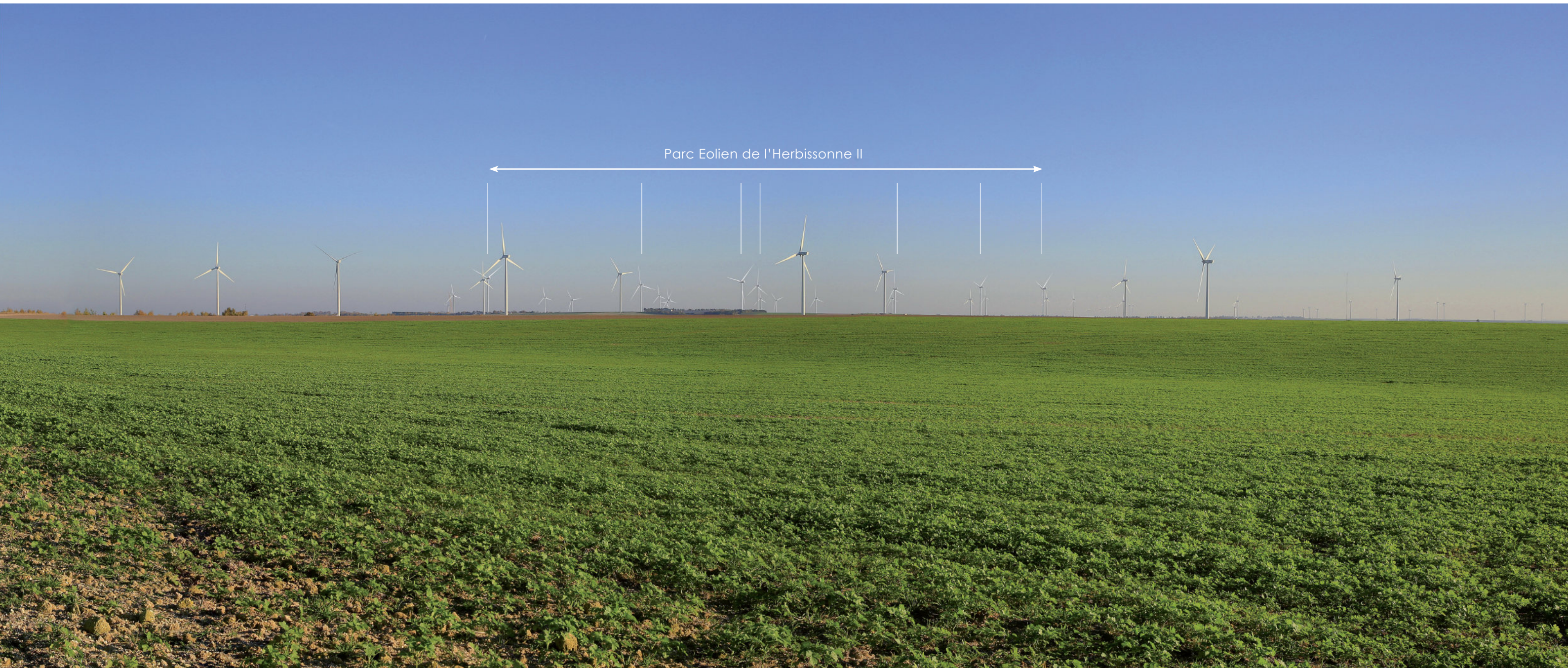
Commentaire

Le Parc Eolien de l'Herbissonne II s'inscrit à l'arrière-plan du Parc Eolien de l'Herbissonne ce qui densifie la présence de l'éolien dans ce paysage. L'espace d'interruption au niveau de la route n'est pas impacté par l'implantation du Parc Eolien. Cet espace permet de garantir une certaine lisibilité du paysage éolien.

Vue n°14 : Extrait du photomontage - 60°

100

Photomontage - Angle de vue de 60°



Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°15 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : D10 entre Semoine et Villiers-Herbisse

Orientation : Sud-est

Distance à l'éolienne la plus proche : 4,4 km

Date de prise de vue : Juin 2020

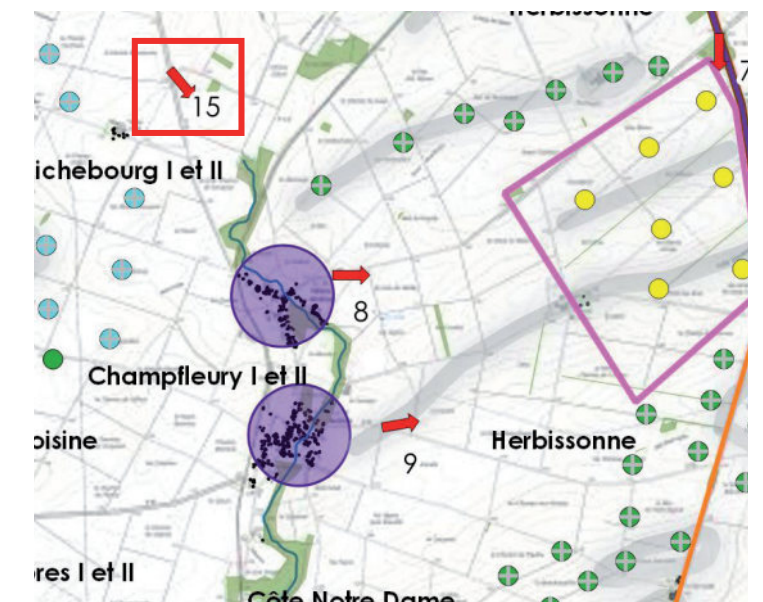
101

Etat initial - Angle de vue de 95°



Commentaire

Cette route départementale s'inscrit dans un creux du relief par rapport à la ligne de crête sur laquelle est implanté le Parc Eolien de l'Herbissonne. Deux boisements de feuillus constituent des masques et éloignent visuellement les éoliennes du point de vue. L'éolien marque ce paysage, mais reste relativement discret à l'arrière-plan.





Commentaire

Les espaces d'interruption de l'éolien sont maintenus. Depuis ce point de vue, uniquement quatre éoliennes du Parc Eolien de l'Herbissonne II sont visibles dont trois très partiellement. L'impact du parc reste ainsi très limité.

Vue n°15 : Extrait du photomontage - 60°

103

Photomontage - Angle de vue de 60°



Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°V3 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : Habitations d'Allibaudières

Orientation : Nord-est

Distance à l'éolienne la plus proche : 6,7 km

Date de prise de vue : Juin 2020

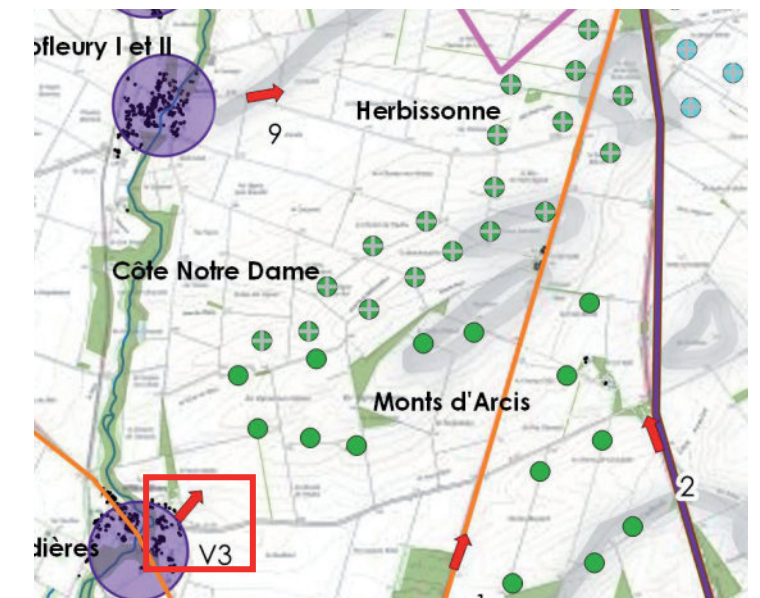
104

Etat initial - Angle de vue de 85°



Commentaire

Cette vue à proximité des habitations d'Allibaudières met en scène les Parcs Eoliens des Monts d'Arcis, de l'Herbissonne et de la Côte Notre Dame. L'alignement des éoliennes crée des effets de perspective et donne une profondeur à la vue. Une haie souligne la ligne d'horizon dans la partie droite de l'image.





Commentaire

Uniquement l'extrémité des bouts de pale de quatre éoliennes est visible. Le projet ne modifie pas la perception globale depuis ce point de vue.

Vue n°V3 : Extrait du photomontage - 60°

106

Photomontage - Angle de vue de 60°



Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Vue n°V14 : Etat initial

Paramètres de la prise de vue

Localisation : Habitations de Lhuître

Orientation : Nord-ouest

Distance à l'éolienne la plus proche : 9,6 km

Date de prise de vue : Juillet 2020

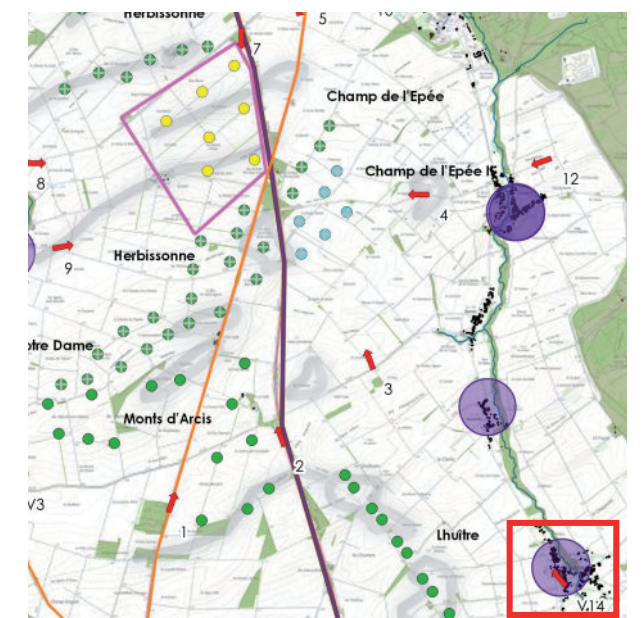
107

Etat initial - Angle de vue de 75°



Commentaire

Cette vue est représentative des perceptions éloignées depuis la vallée de la Lhuîtrelle. A la sortie du village de Lhuître le paysage est animé par des bosquets qui filtrent le regard vers le paysage agricole. Le Parc Eolien de l'Huître est perçu à travers les fenêtres paysagères entre les arbres. L'implantation de l'éolien dans ce paysage champêtre est équilibrée.



Vue n°V14 : Photomontage

108

Photomontage - Angle de vue de 75°



Commentaire

Le Parc Eolien de l'Herbissonne II n'est pas visible depuis ce point de vue.

Vue n°V14 : Extrait du photomontage - 60°

109

Photomontage - Angle de vue de 60°



Distance de lecture pour représenter la perception humaine depuis ce point de vue (distance orthoscopique) : 36 cm

Impacts à l'échelle immédiate

Les postes de livraison

Le projet de Parc Eolien de l'Herbissonne II nécessite la construction de 2 postes de livraison double.

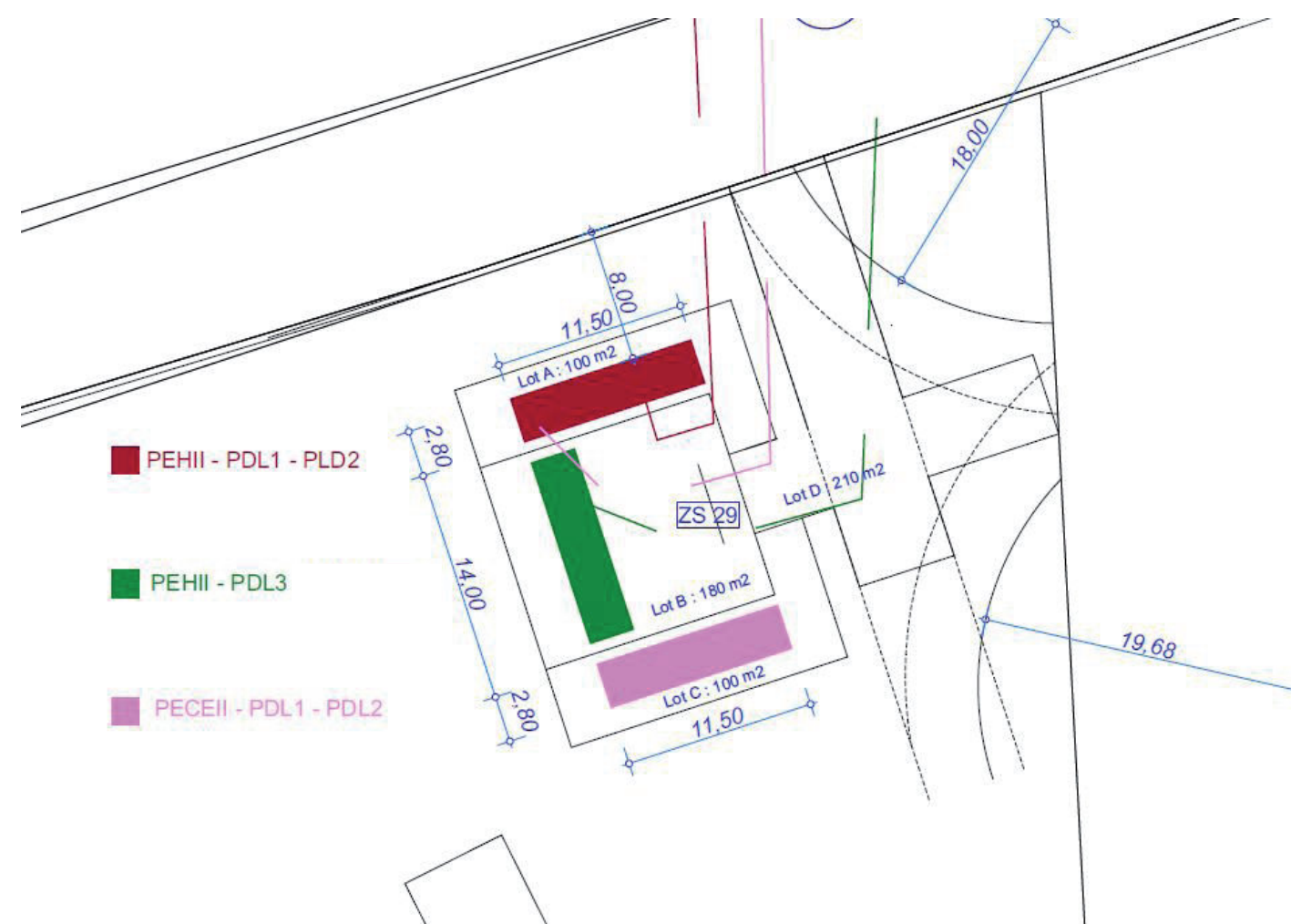
Dans un souci d'intégration paysagère et de facilité d'accès, ces postes seront implantés au niveau de la Ferme des Hauts de Villiers. Des éléments paysagers peuvent permettre leur dissimulation (boisement), ces derniers sont ainsi localisés de manière à être le moins visibles possible.

Le raccordement des éoliennes aux postes de livraison sera enfouie et réutilisera au maximum les chemins d'exploitation existants.

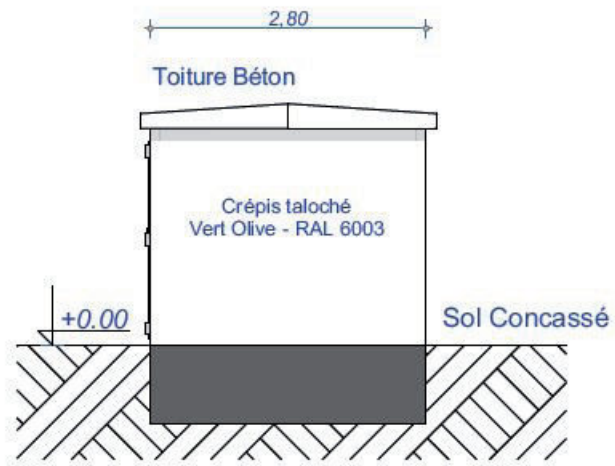
Les postes de livraison ont fait l'objet de mesures de réduction permettant de favoriser au mieux leur intégration paysagère à savoir :

- › une implantation des bâtiments en dehors des panoramas les plus marquants,
- › une teinte adaptée en fonction du contexte d'implantation dans un bosquet (RAL vert olive)

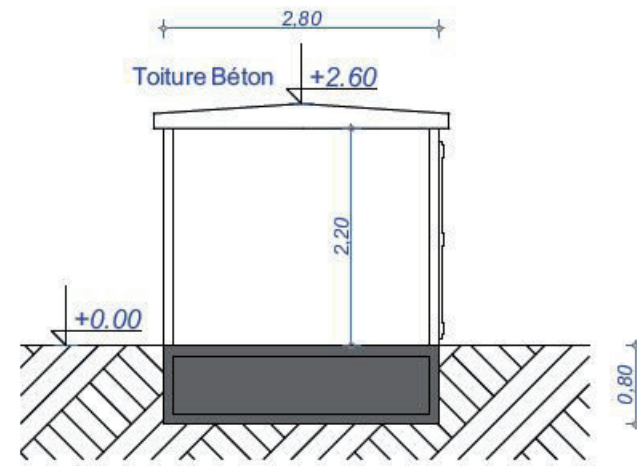
L'impact de ces constructions sera considéré comme **négligeable**.



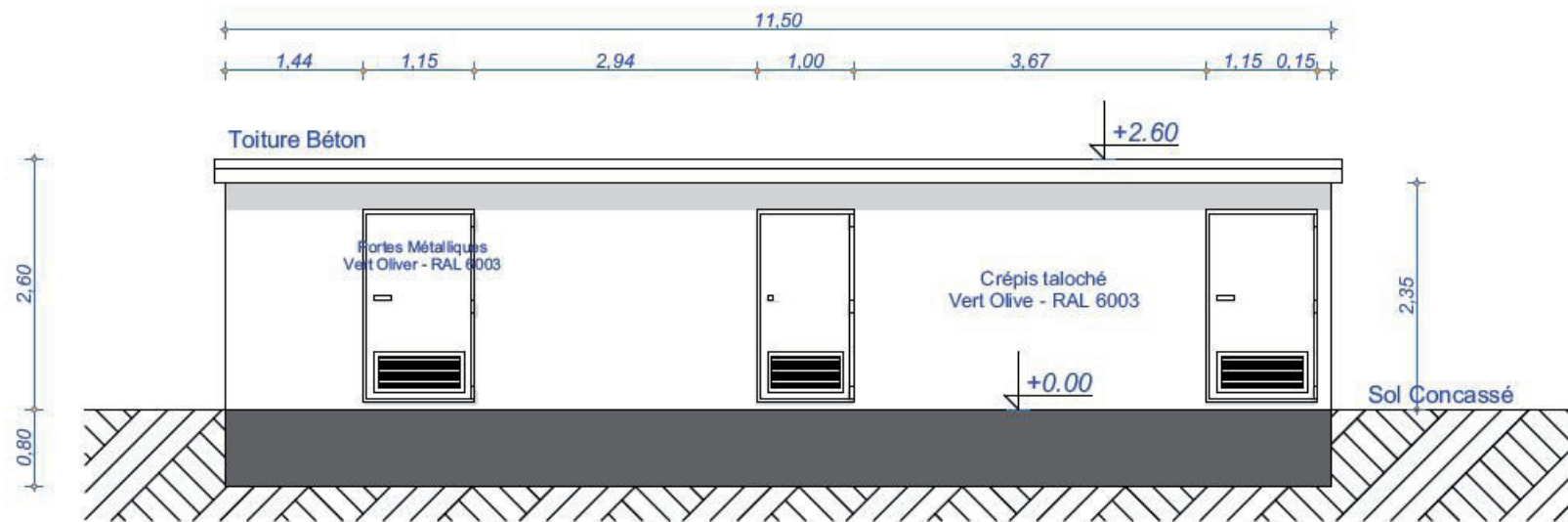
Plan Masse des postes de livraison



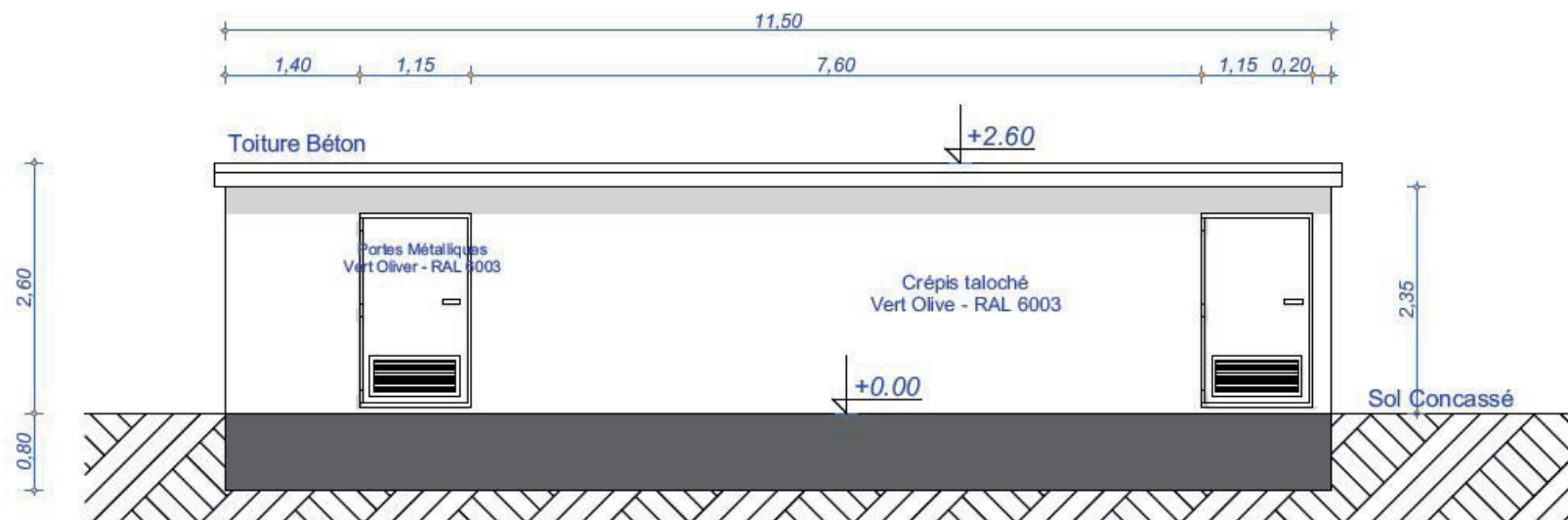
Profils Droit et Gauche



Coupe



Façade Avant



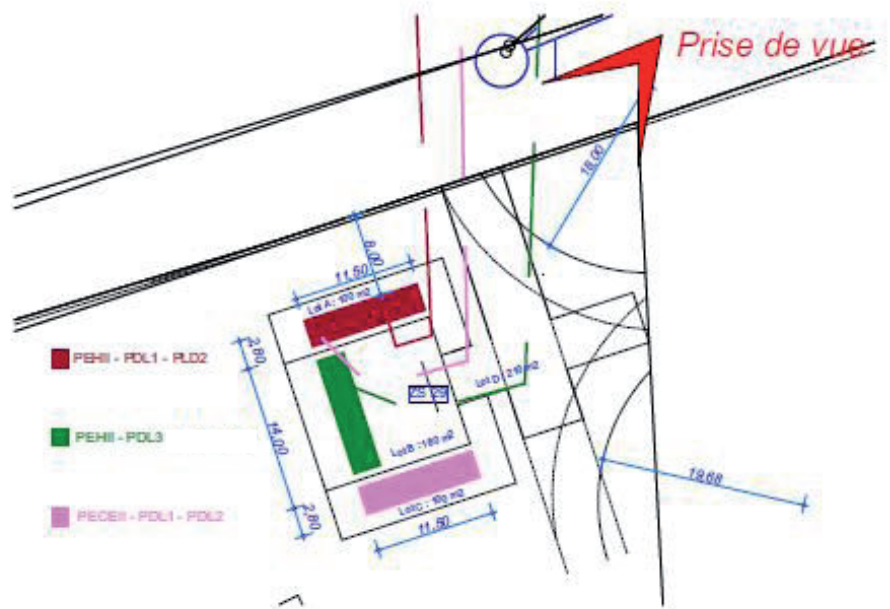
Façade Arrière



Insertion paysagère des postes



Photo de l'état des lieux



Synthèse des impacts

Impacts à l'échelle éloignée

Il s'agit de l'échelle la moins critique car le paysage offre de vastes espaces de respiration entre les regroupements de parcs (vallées de l'Aube et de l'Herbissonne, camp de Mailly...).

Le Parc Eolien de l'Herbissonne II s'inscrit dans une unité paysagère industrielle marquée par les éoliennes et marquées par le micro-relief. Le projet crée une continuité entre deux groupements d'éoliennes et renforce donc le caractère éolien de ce paysage.

Le projet du Parc Eolien de l'Herbissonne II s'inscrit dans un contexte visuel fortement marqué par l'éolien (plus de 96 % du territoire étudié marqué par la visibilité de l'éolien). Ainsi, les nouvelles zones impactées par le Parc Eolien de l'Herbissonne II sont négligeables (0,02 % du territoire étudié). A noter que que 33 % du territoire étudié ne sont pas concernés par l'impact visuel du Parc Eolien de l'Herbissonne. Il s'agit principalement des vallées et des espaces au nord-est du camp de Mailly.

Le projet de paysage pour le Parc Eolien de l'Herbissonne II conforte ainsi la perspective de constitution d'un groupement (ou pôle de densification) en s'appuyant sur les principes suivants :

- › Conforter un groupement existant.
- › Entrer dans la logique des parcs de l'Herbissonne, de Lhuître, de la Côte Notre-Dame, des Monts d'Arcis, du Champ de l'Épée I et II... : choisir une implantation rayonnante depuis l'A26.
- › Préserver les fonds de vallée et garantir un éloignement suffisant avec les bourgs permettant ainsi d'éviter des covisibilités trop importantes avec le patrimoine (monuments historiques).
- › Proposer un dessin harmonieux depuis le ciel (proximité de l'aéroport de Vatry).

Impacts à l'échelle rapprochée

A l'échelle rapprochée, le Parc Eolien de l'Herbissonne II s'inscrit dans un paysage du quotidien. Le projet se situe à proximité de deux axes de déplacement majeurs (A26 et D677). La perception du paysage depuis ces axes qui traversent le territoire du sud au nord est dynamique et influencée par les boisements et les talus qui accompagnent les infrastructures.

Les vues rapprochées depuis les infrastructures secondaires sur le Parc Eolien de l'Herbissonne sont relativement limitées (D198 notamment).

Le phénomène d'encerclement s'applique aux villages de Villiers-Herbisse et d'Herbisse en raison d'une occupation de parcs éoliens déjà avérée autour des villages. Actuellement, quelques espaces dépourvus d'éoliennes sont présents, mais ne présentent pas des angles supérieurs à 44°. L'analyse permet de constater que le projet de Parc Eolien de l'Herbissonne II supprime pour les deux villages un espace sans présence d'éoliennes identifié à l'est (18°/20°).

L'étude d'encerclement permet de pointer le risque de saturation visuelle pour les perceptions depuis Villiers-Herbisse et Herbisse mais elle permet également de nuancer ce phénomène par rapport à la localisation des villages dans un creux du relief. Le projet de Parc Eolien de l'Herbissonne II concerne des angles de vue relativement limités (18°/20°) depuis les villages, mais risque de relier deux groupements d'éoliennes (Parc Eolien de l'Herbissonne et de la Côte Notre Dame) avec un potentiel « effet de barrière » à l'horizon.

Les orientations restent dans la logique des parcs voisins que le projet vient conforter :

- › Garantir un recul suffisant depuis les villages (pas d'éolienne à moins de 2 km des bourgs) l'objectif étant de ne pas perturber l'image naturelle des vallées et les vues des riverains.
- › Préserver des espaces suffisants entre les lignes d'éoliennes pour garder leur lisibilité.
- › Renforcer le groupement éolien existant tout en inscrivant le projet en cohérence avec les lignes d'éoliennes existantes.
- › Souligner et respecter les lignes de forces du paysage (relief ondulé, haies et alignements).

Impacts à l'échelle immédiate

Le projet de Parc Eolien de l'Herbissonne II :

- › Limite les éléments construits au sein des espaces agricoles (les 2 postes de livraison seront implantés près de la Ferme des Hauts de Villiers) et prévoit leur intégration paysagère le cas échéant (teinte assurant une insertion optimale...).
- › Prévoit une insertion au sein du parcellaire agricole en cohérence avec la topographie du site mais aussi les pratiques des exploitants, et limitant au maximum la création de chemins (localisation des éoliennes en limite parcellaire ou à proximité des chemins existants).
- › Préserve les quelques haies et boisements existants en partie. 150 ml d'une haie de feuillus sont détruits, et 450ml sont recrées à proximité.

Prise en compte du SRE 2012

ECHELLE D'ANALYSE	ENJEUX du SRE 2012	PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET
Echelle éloignée	Capacité d'accueil du paysage	Espaces de respiration préservés à l'est (vallée la Lhuître, camp de Mailly), à l'ouest (vallée de l'Herbissonne) et au nord (espaces agricoles au sud de l'aéroport de Vatry). Projet implanté dans la plaine agricole se prêtant à l'assimilation des projets éoliens.
	Respiration paysagère et interdistance entre les parcs	Parti pris de continuité entre deux groupements d'éoliennes (Herbissonne, Côte Noire, Côte Notre Dame, Champ de l'Épée).
Echelle rapprochée	Accompagnement des structures géomorphologiques et paysagères (lignes de force, hydrologie, végétation...)	Implantation du projet en accord avec les lignes de force, préservation des vallées et maintien d'une grande partie des haies.
	Rapport d'échelle vertical	Implantation du projet en cohérence avec les parcs voisins (modèles d'éoliennes, implantation en lignes rayonnantes depuis l'autoroute)
Echelle immédiate	Interaction visuelle avec le bâti	Eloignement du parc avec les bourgs (2100 m minimum).
	Covisibilité	Limitation des covisibilités avec les monuments historiques

Synthèse globale des impacts du projet

ECHELLE D'ANALYSE	ENJEUX	NIVEAU D'IMPACT DU PROJET
Echelle éloignée	Prise en compte de la place de l'éolien au sein de l'unité paysagère Champagne crayeuse : capacité d'accueil du paysage.	Impact faible
	Perception depuis les axes de transit majeurs (A26, D677) : perceptions dynamiques et fractionnées. Risque de covisibilité avec le patrimoine (sites classés/inscrits, monuments historiques...).	
Echelle rapprochée	Accompagnement des structures géomorphologiques et paysagères (lignes de force, hydrologie, végétation...) et rapport d'échelle. Perceptions depuis les axes de transits secondaires et depuis les bourgs : risque de saturation (cohérence avec les parcs existants, prise en compte de l'effet d'encercllement potentiel).	Impact modéré
Echelle immédiate	Respect des formations boisées (bosquets, alignements) et du parcellaire agricole.	Impact faible
	Cohérence avec la topographie du site de projet. Limitation du nombre et regroupement des éléments bâtis et insertion le cas échéant.	

Le projet de Parc Eolien de l'Herbissonne II s'inscrit dans la plaine agricole champenoise déjà marquée par les éoliennes. Le projet s'implante en cohérence avec le contexte éolien existant, dans la continuité du Parc Eolien de l'Herbissonne et de la Côte Notre Dame, à proximité de deux espaces de respiration bien définis que sont le camp de Mailly à l'est et les espaces agricoles au nord.

Le schéma d'implantation selon des lignes rayonnantes et respectant une interdistance entre les éoliennes d'au moins 600 m garantit un parc lisible et aéré. Les lignes de forces (routes, relief...) sont prises en compte dans cette implantation.

D'autre part, l'image naturelle des vallées ainsi que les covisibilités marquantes avec les Monuments Historiques sont préservées grâce à un recul minimum de 2100 m par rapport aux villages et habitations.

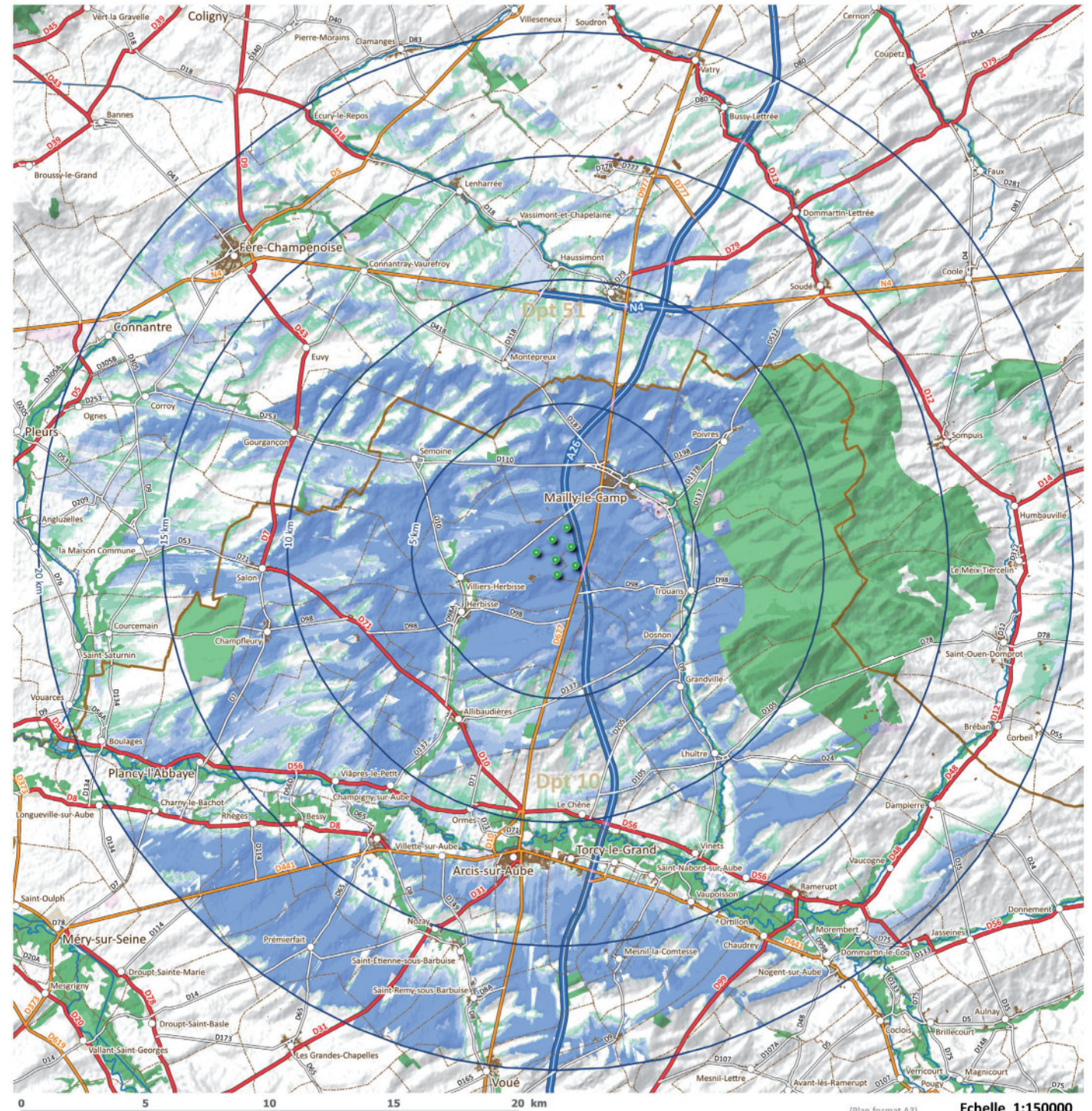
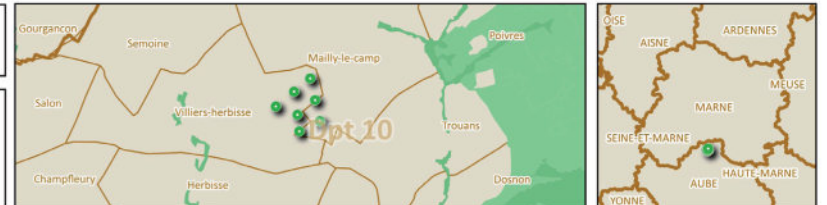
L'étude de visibilité a montré que la Parc Eolien de l'Herbissonne II est visible depuis une partie du territoire étudié. Cet aspect est à nuancer par la prégnance des éoliennes dans les perceptions qui dépend notamment de la distance et des éléments de masques présents. Ainsi, les éoliennes sont souvent partiellement (cf. carte page suivante).

La construction d'éléments techniques (2 postes de livraison) a été limitée. Leur intégration est optimisée par le choix de teintes cohérentes avec le contexte des cultures et de la végétation à proximité. 150 ml d'une haie de feuillus sont détruits. 450ml sont recrées à proximité.

ETUDE DE VISIBILITE - HAUTEUR VISIBLE DES EOLIENNES - PARC DE L'HERBISSONNE II

PROJET : Projet éolien de l'Herbissonne II (10)

REALISATION : PARC EOLIEN DE L'HERBISSONNE II
 3 RUE DE L ARRIVEE
 75015 PARIS
 FRANCE



LEGENDE

<p>VISIBILITE Visibilité de l'éolienne (totale ou partielle) depuis les espaces environnants dans un rayon de 20 km du parc.</p> <ul style="list-style-type: none"> Visibilité des 150 m > de l'éolienne Visibilité des 125 m > de l'éolienne Visibilité des 100 m > de l'éolienne Visibilité des 75 m > de l'éolienne Visibilité des 50 m > de l'éolienne Visibilité des 25 m > de l'éolienne Visibilité des 10 m > de l'éolienne Visibilité inférieure au 10 m > de l'éolienne 	<p>EOLIENNES</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet Parc de l'Herbissonne II Périmètre d'étude (5,10,15 et 20 km) 	<p>ADMINISTRATIF</p> <ul style="list-style-type: none"> Limite communale Limite Départementale <p>VOIRIE</p> <ul style="list-style-type: none"> Liaison locale Liaison principale Liaison régionale Type autoroutier 	<p>OCCUPATION DU SOL</p> <ul style="list-style-type: none"> Bâti Surface en eau Zones Urbanisées Tissu urbain Zones d'Activités <p><i>Couverts Boisés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Feuillus et/ou conifères Landes arbustives
--	---	--	---

Pour connaître la visibilité d'une éolienne depuis tout endroit du territoire, un modèle numérique d'élévation au pas de 25m a été constitué, reprenant les éléments d'occupation du sol (forêts, broussailles, bâtis). Les caculis sont réalisés selon la courbature de la terre et selon tout point d'observation situé à 1,6m du sol).
 Copyright : "Produced using Copernicus data and information funded by the European Union - EU-DEM layers", UE CLC 2012, IGN) - Réalisation : INFOSIG 2020

Mesures ERC

Afin de limiter les impacts sur l'environnement, l'élaboration du projet de Parc Eolien de l'Herbissonne II a suivi la démarche Eviter - Réduire - Compenser.

Mesures d'évitement

- › Conservation de la majorité des bosquets, haies et arbres du secteur,
- › Pas de remblai en pied d'éolienne, champ agricole au plus près de l'éolienne,
- › Implantation du Parc en évitant la covisibilité avec les Monuments Historiques.

Mesures de réduction

- › Eloignement des machines par rapport aux vallées et habitations (recul de 2100 m minimum) permettant de limiter les perceptions trop marquantes pour les riverains,
- › Choix d'un schéma d'implantation en accord avec les lignes de force du paysage, selon des lignes en rayonnant depuis les infrastructures routières et avec une interdistance minimale de 600 m entre les éoliennes permettant une lecture claire et un parc aéré filtrant le regard,
- › Choix du modèle d'éolienne en accord avec les éoliennes voisines déjà construites (similitude de forme : nacelle cubique, silhouette identique...), même si les éoliennes sont plus grandes que celles du Parc Eolien de l'Herbissonne et adapté au relief et au plafond aérien de la DGAC,
- › Limitation du nombre de nouveaux éléments techniques (postes de livraison) et favorisation de leur intégration.

Méthodes utilisées pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet sur l'environnement

des visites de terrains réalisées lors du printemps 2018 et de l'été 2019 dans de bonnes conditions de visibilité et par des ingénieurs paysagistes (Julia FLORIAN, Caroline QUAY-THEVENON)

des photomontages réalisés sous Windpro par un photographe professionnel (« Pictures & Co » / Jean-Christophe GENTON)

Enfin, notons un accès à toutes les données nécessaires pour la réalisation du volet paysage de l'étude d'impact.

Bibliographie

Région Champagne Ardenne, Plan Climat Air Energie 2012 et son annexe le Schéma Régional Eolien

DREAL Grand-Est, Cartographie Cartélie : état de l'éolien en Champagne-Ardenne au 01/09/2020

Base de données Mérimée, liste des monuments historiques

Agence d'urbanisme de Reims et Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, Février 2018

Région Grand-Est, SRADDET Grand-Est, Novembre 2019

DDT de l'Aube, Référentiel des paysages de l'Aube, 2011

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, 2016